

Hôpital de l'Avison

VOUS DEMANDEZ UN STAGE: Vous devez déposer une demande écrite sur notre site internet:

Cette demande doit stipuler obligatoirement :

- Les nom et prénom du stagiaire
- L'adresse, le mail, le téléphone du stagiaire
- Le nom de l'institut de formation, école ou organisme conventionnant avec l'hôpital
- L'adresse, le mail, le téléphone de l'institut de formation, école ou organisme conventionnant avec l'hôpital
- La Période de stage
- Les Objectifs du stage (pour savoir dans quel service vous affecter et quel sera le professionnel qui sera votre tuteur)

Les demandes sont examinées sous 15 jours environ. Dans tous les cas, une réponse écrite est adressée aux différents demandeurs de stages.

En cas de réponse positive, le courrier comporte Le nom et le numéro de téléphone du responsable de service à joindre pour préparer votre venue en stage : il faut le contacter minimum 15 jours avant votre arrivée.

Pour l'hôpital de l'Avison, le service d'affectation pourra être:

- SMR : soins médicaux et de réadaptation
- SMR unité ECA : SMR pour des personnes en état de conscience altérée
- USLD : unité de soins de longue durée
- EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (qui comporte un service UVP, Animation et de l'Accueil de jour)
- SSIAD : services de soins infirmiers à domicile
- MAS : Maison d'accueil spécialisée pour des personnes cérébro-lésées
- AUTRE : cuisine, lingerie, service technique, administration: service économique, RH, qualité...

Pour l'EHPAD les Grès Flammés, le service d'affectation pourra être :

- EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (qui comporte un service Animation, PASA, Accueil de jour)
- SSIAD : services de soins infirmiers à domicile
- ESA : équipe spécialisée Alzheimer
- AUTRE : cuisine, lingerie, service technique, administration: service économique, RH, qualité...

Pour l'EHPAD le Forfelet, le service d'affectation pourra être :

- EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (qui comporte un service Animation et une UVP)

Pour la Maison de Retraite Intercommunale (MRI), le service d'affectation pourra être :

- EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (qui comporte un service Animation, PASA et une UVP)